

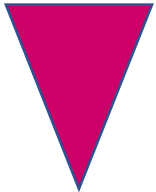
La procédure sur invitation

Où se situe la procédure sur invitation¹ ?

Le choix de la procédure dépendra :

Des seuils (montant total estimé de la prestation en HT).

Du type de marché (fournitures, services ou construction.)

Types de procédure	Documents d'appel d'offres & cahier des charges	A publier (par l'organe officiel SIMAP)	Durée ²	Nbr de prestataires (soumissionnaires)	Ouverture des offres avec procès-verbal (2 personnes présentes minimum)	Négociations
						
Ouverte ³	OUI	OUI	40 jours	TOUS	OUI	NON
Sélective ⁴	OUI	OUI	25 + 40 jours	TOUS (Mais avec présélection au 1er tour)	OUI	NON
Sur Invitation	OUI	NON	25 jours⁵	3 (Minimum, sauf cas spécifiques)	OUI	NON
Gré à gré ordinaire	NON (Selon règles internes, cahier des charges souhaité selon complexité)	NON	-	1 (Directement, avec respect des règles internes, comparaison souhaitable)	NON	OUI

Pour le gré à gré avec clause d'exception, voir la fiche explicative dédiée.

¹ Les modalités de sélection des procédures et le tableau notant les différences notables entre elles ne sont pas des informations exhaustives.

² Selon complexité du marché. Réductions de temps possibles selon conditions développées art.47 LMP/AIMP 01.01.2021. Mais, « pour de justes motifs » seulement RMP 01.01.2008 Art. 49 .3.

Pour les procédures ouvertes et sélectives, il s'agit bien du temps de publication officiel.

³ Peut être soumis ou non aux traités internationaux selon seuils. Le temps de publication peut être ramené à 25 jours si non soumis.

⁴ Idem que ci-dessus.

⁵ RMP 01.01.2008 Art.30 3. "La remise des offres est fixé au minimum à 25 jours ».

Quelles sont les caractéristiques principales de cette procédure ?

Elle s'apparente à la procédure ouverte en ce qui concerne la préparation des documents⁶.

Cependant, elle n'est jamais soumise aux accords internationaux. L'appel d'offres sera publié via la plateforme SIMAP mais visible uniquement pour les soumissionnaires invités (non public).

Attention : la marge seuil est étroite, on favorisera la procédure ouverte en cas de doute sur l'estimation des offres attendues.

Quels sont les principaux jalons de cette procédure ?

Après la préparation des documents, « L'adjudicateur invite les soumissionnaires de son choix à présenter une offre ⁷ » avec, « dans la mesure du possible, au moins 3 offres ⁸ ».

« Généralement, l'adjudicateur ne fixe pas de critères d'aptitude étant donné qu'il n'invitera que des prestataires qu'il juge aptes à répondre à l'appel d'offres ⁹ ». Pour rappel, les critères d'aptitude concernent la structure de l'entreprise et ses expériences.

En ce sens, par rapport aux principales phases¹⁰ : il reste les exigences de forme, les conditions de participation (annexe P2. Relatif au respect des conditions de travail, respect des travailleurs, égalité h/f...) et les critères d'adjudication annoncés avec une pondération en %, ainsi que des spécifications techniques¹¹ si nécessaire (performances, qualité, fonction, dimensions...).



⁶ Art.20 al.1 LMP/AIMP 01.01.2021 « De manière générale, les règles de la procédure ouverte sont applicables par analogie à la procédure sur invitation, à l'exception des règles en matière de publication ».

⁷ Art.20 al.1 LMP/AIMP 01.01.2021

⁸ RMP 01.01.2008 art.14

⁹ GRMP (guide romand des marchés publics) annexe E

¹⁰ Voir fiche explicative « les différentes phases de contrôle »

¹¹ GRMP Annexe E : « l'adjudicateur doit tout mettre en œuvre pour éviter qu'on lui reproche d'avoir invité des soumissionnaires « alibis ». Il ne doit pas par exemple configurer son cahier des charges afin de favoriser un soumissionnaire en particulier ».

Schéma de la procédure sur invitation ?

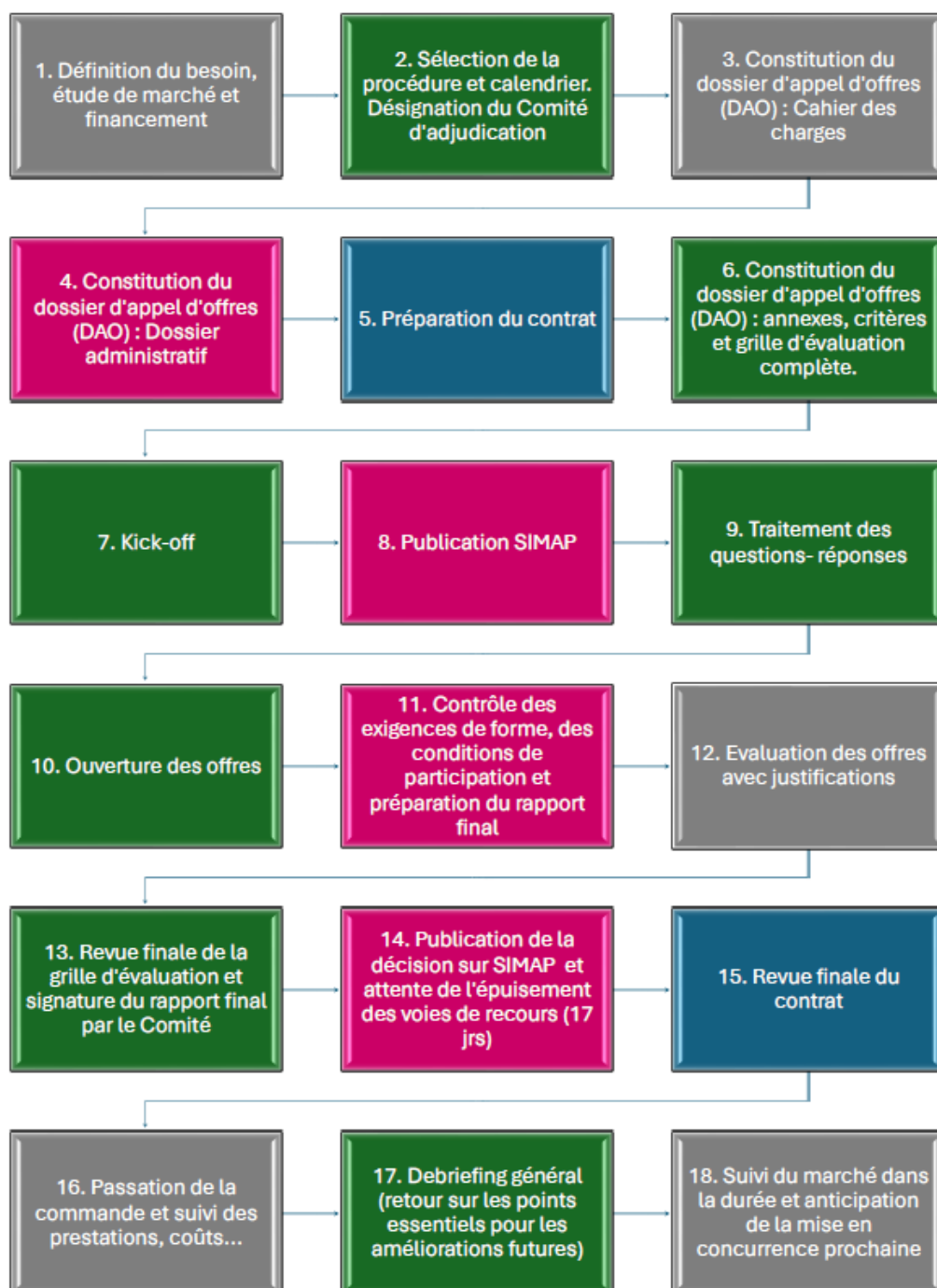
Responsabilités :

Demandeur-euse

Demandeur-euse & secteur des achats

Secteur des achats

Demandeur-euse et secteur juridique



Documents à votre disposition :

- Modèle d'un cahier des charges pour exprimer vos besoins. D'autres documents ou modèles vous seront proposés pour vous aider à élaborer votre dossier d'appel d'offres.

Archivage :

- Les documents¹² de la procédure doivent être conservé 3 ans (les offres reçues, les différents échanges, les résultats de l'évaluation qui ont mené au choix du prestataire...)

¹² GRMP Annexe D : « tous les documents permettant d'établir la traçabilité des décisions et les explications des résultats. »